



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Paris Chartres

Question orale n° 921

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les conditions de transport vendues aux clients de la SNCF sur la liaison Chartres-Paris. Depuis plusieurs années, et ce de manière récurrente, les clients sont transportés aux heures de pointe dans des conditions indignes et scandaleuses. La période des feuilles mortes est un véritable cauchemar et serait comprise si le reste de l'année il n'y avait pas de problème. Constamment sur cette ligne il y a de multiples dysfonctionnements : retards, incohérences entre l'affichage et le trafic réel, manques de cohérence d'horaires dans les "gares relais", trains raccourcis de 50 %... Au-delà de ces dysfonctionnements propres au service de la SNCF s'ajoutent les pollutions sonores dues aux téléphones portables ainsi qu'aux habitants. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin que les usagers du réseau SNCF-Transilien retrouvent des conditions de transports décentes et fiables.

Texte de la réponse

LIAISON FERROVIAIRE CHARTRES-PARIS.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Frédéric Poisson, pour exposer sa question n° 921.

M. Jean-Frédéric Poisson. Récemment, en gare de Rambouillet, s'est déroulé un épisode que l'on ne peut qualifier de banal. Les voyageurs ont vu arriver à quai un train, en provenance de l'Eure-et-Loir et de Gazeran, qui, au lieu des huit voitures prévues, n'en comportait que quatre. Il a donc fallu que les 900 personnes présentes sur le quai entrent dans un train de 400 places, qui était déjà bondé ; certains voyageurs en sont venus aux mains.

S'il survient rarement, ce type d'épisode voit tout de même sa fréquence s'accroître dans des proportions qui justifient cette question.

J'ajoute que, dans l'autre sens, au départ de la gare de Paris-Montparnasse vers Rambouillet et Chartres, nous assistons de plus en plus souvent à de vives manifestations de mauvaise humeur des usagers, qui constatent, sans avoir reçu aucune explication ni aucun avertissement, que des trains sont raccourcis ou annulés.

Dieu merci ! nous n'en sommes pas encore à nous étonner quand un train entre en gare, comme les premiers spectateurs du film des frères Lumière, *Entrée d'un train en gare de La Ciotat*. (Sourires.) Il n'en demeure pas moins que les usagers des trains du sud des Yvelines, comme, malheureusement, de très nombreux Franciliens, voyagent de plus en plus souvent dans des conditions insupportables en termes de confort, de régularité, d'information et d'anticipation ; des conditions d'autant plus inacceptables que les tarifs pratiqués sont élevés. Je rappelle que les abonnés de la zone de Rambouillet paient environ 130 euros par mois : à ce prix, ils sont incontestablement en droit d'attendre une meilleure qualité de service.

Sans relâche, les parlementaires de ces territoires, comme le président du Sénat, Gérard Larcher, Yves Wandewalle ou votre serviteur, saisissent, avec d'autres, la hiérarchie de la SNCF et la région Île-de-France pour savoir comment ces conditions de transport sont susceptibles d'être améliorés dans un délai raisonnable. Aujourd'hui, comme nous, les usagers en ont soupé de servir de balle de ping-pong entre toutes ces autorités. Je sais que le problème est compliqué, et que tout cela prend du temps, mais l'impatience des usagers s'accroît,

celle des élus aussi.

Comment le Gouvernement compte-t-il fournir aux usagers d'un service public de transport des conditions de circulation décentes en termes de régularité, de fréquence, de confort et de sécurité ? Je n'ai pas évoqué ce dernier point, mais malgré les efforts des services de la SNCF et des forces de l'ordre - je salue tous ceux qui sont sur le terrain -, les agressions physiques dans les voitures ne diminuent pas.

Que compte faire le Gouvernement pour obtenir rapidement des améliorations concrètes ?

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Monsieur le député, la desserte de la ligne Paris-Chartres-Nogent est assurée par des services régionaux relevant de la convention TER Centre. Sur la partie Île-de-France, ces services sont complétés par l'offre de Transilien.

Jusqu'en décembre 2008, cette ligne était l'une du TER Centre ayant la meilleure ponctualité. Après cette date, deux éléments sont venus en dégrader la régularité.

En premier lieu, en décembre 2008, la mise en oeuvre d'un précadencement a modifié les conditions d'exploitation et créé de nombreuses difficultés. Au fur et à mesure de l'année écoulée, des modifications de parcours et d'horaires ont permis de corriger la situation. La refonte significative mise en oeuvre lors du changement de service de décembre dernier doit encore permettre de l'améliorer.

En second lieu, et de manière plus ponctuelle, cette ligne a connu récemment deux périodes très dégradées en raison de phénomènes climatiques inhabituels et très intenses.

Alors qu'un plan de " prévention des conséquences sur le matériel du phénomène de la chute des feuilles " était en place, les pluies abondantes et les vents violents survenus lors du dernier week-end d'octobre ont provoqué des avaries et d'importantes dégradations du matériel du TER Centre. Malgré la mise en oeuvre d'un plan d'action pour la remise en état rapide de ce matériel, il en est inévitablement résulté une réduction du plan de transport.

Très peu de temps après, le froid et les chutes de neige abondantes ont à nouveau conduit à des avaries nombreuses, parfois très importantes.

La mobilisation de la SNCF pour rétablir la situation a été aussi rapide et aussi efficace que possible. Mais certains trains, vous l'avez dit, ont été raccourcis. Le fait est que lorsqu'une part importante du parc nécessite des réparations ou de la maintenance, seules deux solutions sont envisageables : supprimer des trains ou en faire circuler un plus grand nombre mais en composition réduite. C'est ce dernier choix qui a été retenu. Il a engendré un certain inconfort, mais en essayant de limiter le plus possible la gêne occasionnée aux voyageurs quotidiens.

Les nouveaux matériels se composent d'ensembles non modulables, comme dans les TGV. Ainsi, la seule possibilité est de passer d'une unité double, c'est-à-dire de deux rames accolées, à une unité simple. C'est ce qui explique le fait que les trains soient raccourcis de moitié. D'où la gêne occasionnée.

S'agissant des horaires des correspondances, l'offre de service proposée cherche à répondre aux attentes des voyageurs. Cependant, s'il existe des difficultés particulières, nous vous invitons à en faire part à l'autorité organisatrice régionale, qui cherche, lors de la définition du service régional, à répondre au mieux aux besoins des usagers.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Frédéric Poisson.

M. Jean-Frédéric Poisson. Merci, madame la secrétaire d'État, pour votre réponse. Je ferai trois remarques très brèves.

Premièrement, je pense qu'il y aurait intérêt à réfléchir sur ces fameux indicateurs de ponctualité. Car la différence entre l'objectivité de ces indicateurs et le ressenti des usagers est tout de même notable. On a beau dire aux gens que 95 % des trains arrivent à l'heure, quand ils sont dans un train qui arrive en retard, c'est incompréhensible pour eux.

Deuxièmement, j'ai bien entendu ce que vous avez dit à propos des deux événements qui ont occasionné ces gênes. Cette explication laisse perplexe car, malheureusement, les incidents dont je vous parle ont une propension à se produire même en l'absence d'incidents climatiques.

Troisièmement, nous ne cessons, madame la secrétaire d'État, de saisir l'autorité régulatrice des transports.

Mais ces saisines se font dans un silence dont la lourdeur m'inquiète beaucoup quant à la volonté réelle de cette autorité régulatrice de traiter la question. Je voudrais vous dire mon étonnement, pour ne pas dire mon indignation, devant ce que je considère, à titre personnel, comme de la légèreté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 921

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 425

Réponse publiée le : 29 janvier 2010, page 636

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2010